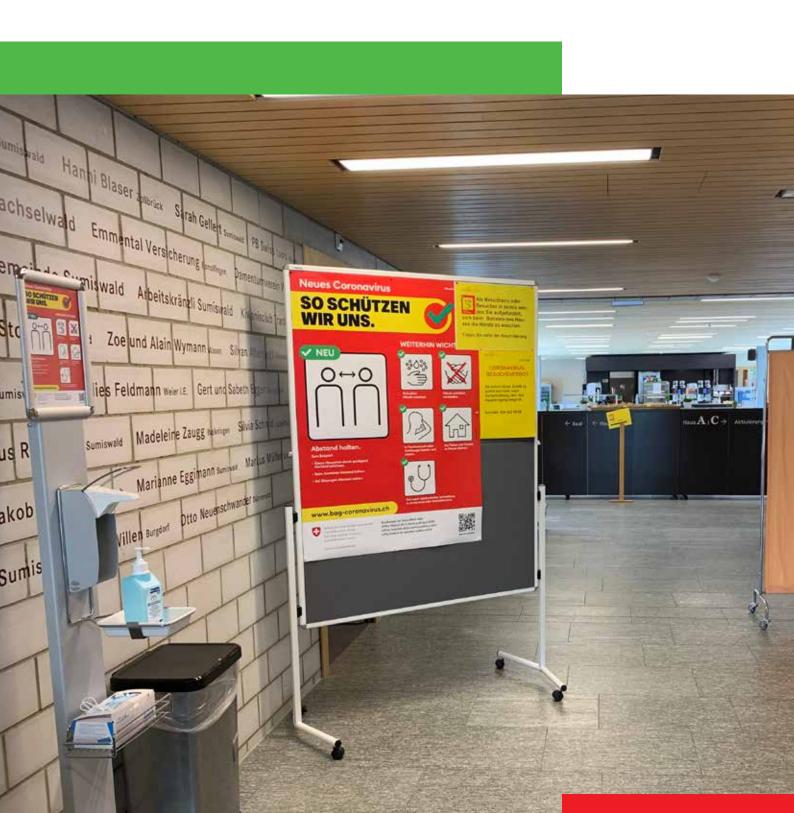


ALTERS- UND PFLEGEINSTITUTIONEN KANTON BERN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX DU CANTON DE BERNE

RAPPORT ANNUEL 2020





SOMMAIRE

| Préface | 5 |
|-----------------------------------|----|
| COVID-19 | 6 |
| Représentation des intérêts | 8 |
| Formation continue | 11 |
| Organes et collaborateurs/-trices | 12 |
| Compte de résultat | 13 |
| Bilan | 14 |
| Annexe aux comptes annuels | 15 |
| Rapport de l'organe de révision | 16 |

Effectif des membres CURAVIVA BE au 01.01.2021 294 (298) établissements médico-sociaux

membres actifs)

22 (22) Personnes morale (membres passifs

entre parenthèses la situation au 01.01.2020

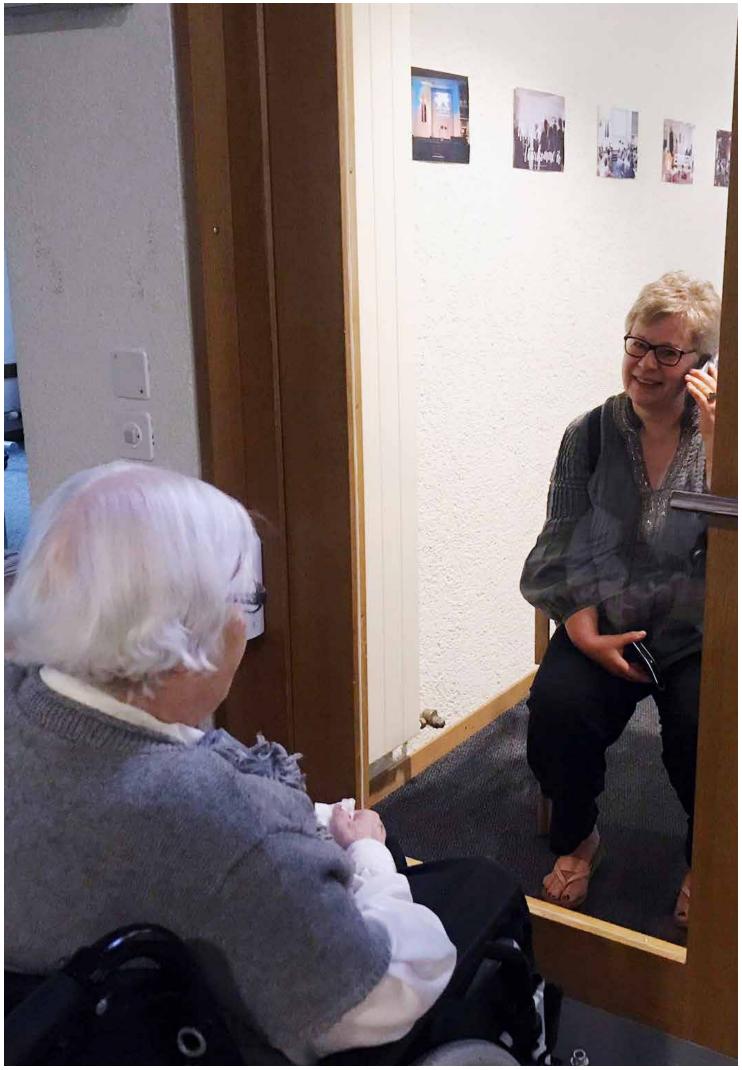


Photo: Betagtenheim Mattenhof



Erica Kobel-Itten Présidente CURAVIVA BE

Chers membres de CURAVIVA BE,

Cette année passée nous a fait passer par toutes les émotions! Qui aurait pu avant 2020 imaginer un événement de cette ampleur, un événement qui est pourtant arrivé! Quasiment du jour au lendemain, tout s'est mis à tourner autour du Covid-19. Le coronavirus nous a toutes et tous confronté·e·s à une mission d'une difficulté sans précédent.

Nous remercions ici encore une fois chaleureusement les directions des établissements médico-sociaux ainsi que tout leur personnel pour leur formidable engagement. Les tâches à surmonter étaient multiples et changeaient sans cesse. Il a fallu tout d'abord protéger les résident-e-s, définir les règles d'accueil des familles et proches, gérer les contacts, fournir du matériel de protection, puis aussi s'occuper des résident-e-s, avoir du temps à leur consacrer, les aider à surmonter leur solitude, à faire leur deuil, mais aussi les divertir. Ce qui hier encore personne ne pensait possible devait l'être aujourd'hui. Un grand merci!

C'est dans cette période de grand trouble que notre association a changé de direction. Le 1er mai 2020, Sevan Nalbandian a pris ses fonctions de directeur de CURAVIVA BE, en remplacement de Peter Keller, qui a pris une retraite bien méritée le 31 mai 2020. Le nouveau directeur a eu peu de temps pour se familiariser avec ses nouvelles fonctions, la situation exigeait d'agir et de réagir vite et il a su accomplir cette mission avec brio. Les projets initialement prévus ont été relégués au second plan pour laisser place aux actualités du jour. Le matériel de protection, l'indemnisation des coûts supplémentaires, le manque de personnel, les plans de protection et la gestion de crise étaient devenus les nouvelles priorités. Des contacts quasi quotidiens avec les établissements mais aussi avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ont permis d'agir rapidement.

En septembre 2020, j'ai pris la succession de Carlo Imboden qui a été à la présidence de cette association pendant 20 ans. Qu'un grand merci lui soit ici adressé pour toutes ces années d'engagement indéfectible en faveur de l'association.

Malgré l'impact massif du Covid-19 sur notre travail lors de l'année passée, il nous fallait aussi nous employer plus fortement à la défense de nos intérêts. Nous avons ainsi été en mesure d'agir favorablement sur la baisse imminente des plafonds de coûts grâce à une action ciblée au sein du Grand Conseil.

Il nous tient à cœur de continuer à montrer en particulier à l'administration où résident les problèmes et de rappeler que les actes doivent suivre les bonnes paroles. Financement des EMS 2022+, forfait d'infrastructure, contrats des prestations et la décision encore en suspens sur l'indemnisation des coûts supplémentaires sont autant de sujets qui continueront à nous préoccuper, et qui exigent un plein engagement de la DSSI en faveur de nos EMS – également d'un point de vue financier.

UNE ANNÉE AUX PRISES AVEC LA PANDÉMIE



Sevan Nalbandian Directeur

Depuis le début de la pandémie, les établissements médico-sociaux jouent un rôle essentiel dans la gestion de la crise du CO-Les personnes étant VID-19. âgées particulièrement à risque, les mesures prises par les établissements pour lutter contre le virus sont autant importantes que coûteuses. Leur mise en œuvre pose toutefois de gros défis organisationnels et financiers aux institutions de soins de longue durée. Les établissements médico-sociaux bernois ont un rôle crucial à jouer, notamment pour empêcher le système sanitaire de Berne d'arriver à ses limites.

Ces établissements protègent une partie particulièrement vulnérable de notre société, mettent en place des plans de protection en les adaptant sans cesse, gèrent les flambées épidémiques qui ont touché pendant la deuxième vague un grand nombre de résident-e-s et de membres du personnel et trouvent des solutions à des problèmes dont personne n'aurait eu idée avant 2020.

Tout au long de cette crise, CURAVIVA BE a coordonné le flux d'informations et la communication mais aussi représenté le secteur auprès des autorités. L'association a aidé ses membres à régler de multiples questions plus ou moins difficiles. Voici quelques exemples des sujets touchant le COVID-19 qui ont préoccupé l'association et les EMS bernois.

Arrêt des visites

De nombreuses personnes sont encore sous le choc de l'arrêt des visites ordonné par les autorités pendant la première vague. Un grand nombre de séniors hésitent désormais avant de décider d'entrer dans un EMS et le taux d'occupation des EMS a généralement baissé. Les

Les établissements médico-sociaux bernois ont un rôle crucial à jouer, notamment pour empêcher le système sanitaire de Berne d'arriver à ses limites.

EMS bernois mettent pourtant tout en œuvre pour permettre les visites sous le respect de toutes les mesures d'hygiène et de sécurité. Malgré ces mesures requises, nos institutions savent assurer un séjour agréable aux résident-e-s. Elles ont par ailleurs acquis beaucoup d'expérience cette année depuis le début de la pandémie. Il ne faut donc pas s'attendre à une nouvelle interdiction générale des visites telle que nous l'avons connue lors de la première vague.

La question des coûts supplémentaires reste non résolue

Les EMS bernois ont un rôle particulier à jouer dans la lutte contre la pandémie. Les dispositions sévères adoptées par la Confédération et les cantons pour lutter contre la pandémie étaient à la fois justes et adéquates. Mais assurer cette sécurité revient cher et les EMS bernois sont tous confrontés à un gros travail d'organisation supplémentaire et à des surcoûts élevés. De plus, les établissements qui ont été touchés par le COVID-19 doivent supporter des coûts supplémentaires considérables, en raison notamment du personnel qualifié qu'il fallait vite trouver pour remplacer les personnes obligées à s'isoler ou à se mettre en quarantaine. Ces frais supplémentaires ne sont pas pris en compte dans le financement des EMS.

CURAVIVA Suisse, la Confédération et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) ont entrepris l'année dernière de gros efforts pour trouver une solution nationale à la question des surcoûts mais il est désormais évident que la Confédération n'y participera pas. Selon la Confédération qui s'appuie sur la législation en vigueur, la responsabilité en incombe uniquement aux cantons et financiers résiduels. Au cours de ces entretiens menés à l'échelle nationale, la CDS a elle aussi reconnu que les surcoûts étaient du ressort des cantons.

Afin d'amortir les conséquences économiques négatives de la pandémie, qu'elles soient dues aux cas de COVID-19, au déficit en nouvelles entrées ou aux mesures de prévention visant à protéger les résident-e-s ou le personnel, nous demandons un cofinancement approprié de la part du canton. Des entretiens à ce sujet sont en cours entre le canton de Berne et l'association. Bien que le canton de Berne prévoit un dédommagement partiel pour les pertes subies par les structures d'accueil de jour, une solution n'est toujours pas en vue pour l'enjeu économiquement bien plus important des places en EMS. L'association continuera à s'investir avec force en faveur d'une solution satisfaisante.



Photo: Adrian Moser

Flux d'informations

La pandémie du COVID-19 a soulevé un grand nombre de questions inédites et il a fallu réagir régulièrement à l'arrivée de nouvelles informations qui devaient être rapidement communiquées et obligeaient de modifier les recommandations. Le flux d'informations était l'un des grands défis que les EMS bernois devaient surmonter. En particulier dans la première phase de la pandémie où bien des aspects liés au COVID-19 étaient encore inconnus, ces informations frisaient le trop-plein. Les recommandations de l'OFSP et l'OPAH étaient utiles et importantes mais partiellement réparties sur différents documents.

Ce fut donc bien pratique de disposer à partir de novembre d'un seul et même document où toutes les exigences, recommandations et informations destinées aux EMS étaient rassemblées et régulièrement mises à jour. Le quotidien des EMS soulevait toutefois de nombreuses questions que le secrétariat rapportait lors de la rencontre hebdomadaire de la cellule de crise ou posait directement à l'OPAH.

L'année passée, les plans de protection étaient en constante mutation et régulièrement soumises à des contrôles. Afin de soutenir les membres, le secrétariat leur a mis à disposition non seulement les principes des plans de protection élaborées par CURAVIVA Suisse, mais aussi des exemples concrets d'autres plans qui avaient été aimablement communiquées à l'association.

Pénurie de personnel

La deuxième vague a touché les EMS bernois bien plus durement que la première. Le développement des capacités de dépistage et la recherche des contacts du canton ont entraîné la mise en quarantaine ou en isolation de nombreuses personnes au sein de la population mais aussi des EMS bernois.

Ces derniers ont alors cruellement manqué de personnel soignant aux trois niveaux de fonction ainsi que d'autres personnels. Les EMS particulièrement touchés ont vu par moment jusqu'à un tiers de leur personnel soignant hors service. Pour parer à cette pénurie, de nombreux EMS se sont entraidés. Ils ont engagé du personnel intérimaire ou des volontaires, ont reçu le soutien des organisations Spitex ou de la protection civile. Il était donc d'autant plus incompréhensible dans ce contexte que le Conseil national et le Conseil des États aient décidé, à la fin de l'année, de ne pas étendre aux EMS le déploiement de l'armée. La demande était pourtant très importante et l'intervention de l'armée aurait aidé à stabiliser la sécurité des soins.

Le canton de Berne a, de plus, mis en place un portail d'inscription spécifique aux interventions Covid-19 où les institutions sanitaires et les professionnels de différents métiers peuvent s'inscrire pour proposer leur aide. Ce portail a apporté une précieuse contribution au recrutement de personnel.

Le secrétariat a également soutenu les établissements en appel en urgence à tous les établissements bernois pour leur demander une aide en personnel. Il a été ainsi dans certains cas possible de remédier temporairement à la pénurie de personnel.

Le canton a même autorisé les institutions particulièrement touchées à recourir exceptionnellement à du personnel en quarantaine en cas d'une pénurie aigue de personnel et de situations d'urgence absolue.

OUTRE LE COVID, PRIORITÉ AUX FINANCES



Sevan Nalbandian Directeur

L'année 2020 a été avant tout marquée par la pandémie du Covid-19. L'association s'est toutefois fortement investie aussi dans la défense d'autres enjeux auxquels sont confrontés les établissements médico-sociaux bernois.

Coûts plafonds 2021 : succès au Grand Conseil

En novembre 2020, les EMS bernois recevaient une mauvaise nouvelle. Alors que la baisse du taux hypothécaire de référence et le recul du renchérissement entrainaient déjà un rabaissement des coûts plafonds pour l'année 2021, le Conseil-exécutif exprimait maintenant son intention de supprimer les mesures salariales de 0.7 %.

Le canton faisait certes face à une période d'incertitude financière mais la suppression des mesures salariales était un mauvais signal envoyé aux EMS bernois, et ce pendant la crise du COVID-19 et en pleine deuxième vague.

Le modèle de calcul sur lequel se basent les coûts plafonds permet bien en principe de suivre l'évolution des coûts normatifs. Des considérations purement budgétaires poussent cependant le système à ses limites et les EMS bernois risquent de faire partie des dommages collatéraux en ce qui concerne les coûts plafonds des séjours.

Lors de la discussion budgétaire de la session d'hiver, l'association a donc plaidé auprès des membres du Grand Conseil pour une reconnaissance des efforts accomplis durant la pandémie et un maintien des mesures salariales.

Perspectives 2021

Au fur et à mesure que la campagne de vaccination progresse dans les EMS et le reste du canton de Berne, la situation se détend quelque peu. La pandémie risque toutefois de nous mobiliser encore pendant un certain temps. Il reste en outre en 2021 d'importantes questions à traiter, comme la future structure du financement des EMS dans le canton de Berne, le financement des soins ambulatoires, le changement de système de facturation des produits LiMA et la poursuite de l'instauration du DEP.

Le 24 novembre 2020, le Grand Conseil du canton de Berne corrigeait heureusement la décision sur les mesures salariales et donc indirectement aussi le financement des EMS bernois pour l'année 2021. Il a accepté une proposition de compromis qui prévoit des mesures salariales de 0.4 %. En prenant cette décision, le Grand Conseil adresse un signe fort aux EMS bernois et reconnait le rôle important qu'ils jouent dans le système de santé du canton

Contrat de prestations 2021 «Soins à domicile» (appartements avec prestations)

Dans l'optique des soins à domicile, le canton a procédé à la modification des anciennes modalités d'indemnisation qui s'applique à partir de 2021.

En ce qui concerne les « appartements avec prestations », deux points en particulier vont peser lourd pour 2021. Les services supplémentaires, tels que le forfait d'intervention et le forfait lié à l'ouverture de dossiers, seront désormais dédommagés selon la catégorie a/b/c des prestations OPAS. Le forfait d'intervention a déjà été fortement modifiée lors du contrat des prestations 2020. La réduction à une seule intervention par client·e et par jour a considérablement abaissé l'indemnisation des prestations qui sont concrètement fournies pour la préparation, la coordination et l'organisation de l'intervention. De plus, le canton souhaitait initialement aussi supprimer les suppléments pendant les heures creuses pour les « appartements avec prestations ». Il était d'avis que les EMS n'encouraient pas de coûts supplémentaires aux heures creuses en raison de leurs structures résidentielles.

Lors des négociations menées sur le contrat des prestations, l'association a pu notamment obtenir le maintien de cette indemnité pour heures creuses, qui est effectivement versée par les établissements sous forme d'allocation. Il est faux de supposer simplement en raison de la présence de structures résidentielles que des ressources sont librement disponibles le week-end, les jours fériés ou la nuit et peuvent être consacrées aux « appartements avec prestations ».

LiMA 2015 - 2017 : le canton et les assureurs-maladie trouvent un accord

Jusqu'à fin 2017, les établissements médico-sociaux pouvaient facturer aux assureurs-maladie, en plus de la contribution aux frais de soins, les coûts du matériel LiMA utilisé dans le cadre des soins. En vertu de deux arrêts rendus par le Tribunal administratif fédéral à l'automne 2017, le remboursement des frais est assuré depuis 2018

par le financement résiduel.

À l'automne 2018, tarifsuisse sa a engagé contre quelque 190 établissements bernois une procédure devant le Tribunal arbitral des assurances sociales. L'affaire portait sur le recouvrement des coûts LiMA pour les années 2015 à 2017. CURAVIVA BE a œuvré avec le canton pour trouver une solution qui n'affecte pas les prestataires de services.

Le canton de Berne et tarifsuisse sa ont heureusement fini par trouver un accord en juin 2020. Le canton a participé aux coûts du matériel des soins des EMS bernois dans la limite de son obligation de financement des coûts résiduels en s'acquittant d'un forfait de douze millions de francs. Les assureurs ont pour leur part renoncé à environ trois millions de francs. Par cet accord, toutes les prétentions des assureurs concernant le matériel de soins sont considérées réglées pour les années 2015 à 2017.

Coûts plafonds 2021succès au Grand Conseil!

En perspective de l'avenir, le Conseil fédéral a par ailleurs transmis fin mai 2020 aux chambres fédérales un message en faveur d'une modification de la LAMal. Cette modification visait à supprimer la distinction faite entre le matériel de soins utilisé par l'assuré lui-même et celui utilisé par le personnel soignant et à revenir à la prise en charge par les assureurs-maladie. A l'avenir, les assureurs-maladie devraient prendre en charge le financement du matériel de soins, qu'il soit utilisé directement par l'assuré ou par un professionnel des soins.

Forfait d'infrastructure : le canton fait la sourde oreille

CURAVIVA BE avait en 2019 déjà collecté des données auprès de nombreux EMS et constaté que le forfait d'infrastructure n'assurait pas une couverture suffisante. Une étude qui s'en est suivie a montré que les nouvelles règles de construction, la forte sollicitation de l'infrastructure et le rendement des capitaux n'avaient pas été assez pris en compte. Malheureusement, le canton de Berne n'a pas donné suite à l'insuffisance du forfait d'infrastructure dont nous avons fait état. L'essor des constructions, le marché généralement attractif des EMS dans le canton de Berne et la part déjà élevée des coûts d'infrastructure financée par le canton en comparaison des autres cantons ne sont que quelques-unes des raisons qui ont motivé son rejet. L'association a du mal à

comprendre cette position et reviendra sur la question du forfait d'infrastructure à l'occasion suivante.

Financement résiduel des prestations de soins : décompte électronique avec les cantons dès 2021

En août 2020, le canton de Berne a présenté à l'association un projet prévoyant un décompte par voie électronique de la partie des frais de soins longue durée qui est à sa charge. Le canton espère par ce changement obtenir une meilleure vue d'ensemble sur les paiements effectués, réduire la charge de travail et renforcer la sécurité des transactions financières. Les anciens paiements par acomptes sont remplacés par un décompte mensuel électronique. Dans une première phase, cette application a été testée par les fournisseurs du logiciel puis par des prestataires de services sélectionnés. La mise en place de ce nouveau décompte est prévue au premier semestre 2021.

Difficultés de démarrage pour le dossier électronique du patient (DEP)

Le 15 avril 2017 est entrée en vigueur la loi fédérale sur le dossier électronique du patient. Les établissements qui facturent les prestations stationnaires à l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont désormais tenus de proposer un dossier électronique du patient (DEP). D'ici le 15 avril 2022, les établissements médico-sociaux doivent s'affilier à une communauté ou à une communauté de référence et être en mesure de proposer le DEP.

Les hôpitaux auraient dû démarrer le DEP en avril 2020 mais n'ont pas pu respecter cette date en raison de la complexité de la procédure de certification. Le coup d'envoi définitif ayant déjà dû être repoussé à plusieurs reprises pour les hôpitaux, il convient aussi pour les EMS bernois de réfléchir à un calendrier réaliste.

Le report, dû au COVID-19, des deux séances d'information prévues pour la fin avril et le début mai 2020 n'était finalement pas un problème compte tenu du ralentissement du projet et du manque d'informations concrètes. CURA-VIVA BE met tout en œuvre pour faciliter à ses membres une affiliation dans les délais.



Photo: Adrian Moser pour la fondation tilia

La fondation tilia pour soins de longue durée lauréate du prix d'innovation 2020

La fondation tilia pour soins de longue durée remporte le « Prix de l'innovation dans les EMS bernois 2020 ». Ce prix, doté de 10'000 francs, est depuis 2018 décerné chaque année par CURAVIVA BE.

Une société qui change requiert de nouvelles stratégies. Il en est de même pour les personnes âgées et les EMS bernois répondent à ces nouveaux besoins à force d'engagement et d'innovations. CURAVIVA BE récompense chaque année cet esprit d'innovation en attribuant un prix de l'innovation. Les projets primés offrent un bénéfice direct aux résident-e-s, au personnel, aux proches ou autres personnes en rapport avec les établissements. En raison du COVID-19, le prix 2020 a été remis le 18 janvier 2021 dans des conditions virtuelles.

Le projet lauréat illustre de manière exemplaire comment les fauteuils roulants sont adaptés avec précision à la morphologie et aux besoins des résident-e-s par le département tilia dédié aux aides à la mobilité.

Les nombreux et intéressants projets soumis ont été examinés et évalués avec soin par un jury d'expert·e·s composé de Camille-Angelo Aglione (membre de la direction d'un groupe d'EMS de Montreux), Monika Beck (chercheuse en sciences infirmières), Walter Däpp (journaliste et auteur) et Barbara Mühlheim (députée PVL au Grand

Conseil). En arrivant par des moyens simples à améliorer considérablement la qualité de vie des personnes résidentes, le projet lauréat est celui qui a le plus impressionné le jury.

ARTISET – le projet de fédération réunissant INSOS Suisse et CURAVIVA Suisse

CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse, qui travaillent aujourd'hui déjà étroitement ensemble, sont engagés dans un projet de création d'une fédération. Les préparations ayant toutefois pris du retard en raison de la pandémie, le lancement de cette fédération est reporté au 1er janvier 2022. Les deux secrétariats nationaux commenceront néanmoins dès 2021 à coopérer plus étroitement ensemble, notamment dans les sujets interdisciplinaires et par le biais d'une communication commune. Le 9 novembre 2020, les assemblées extraordinaires des délégué-e-s ont adopté les valeurs essentielles défendues par la fédération commune. La décision de fusion définitive sera prise en novembre 2021. Les membres de CURAVIVA BE auront l'occasion de s'exprimer sur ce regroupement lors de l'assemblée des membres 2021.

Formation initiale

Les professionnel·le·s en devenir mais aussi les entreprises de formation ont dû faire preuve de beaucoup de souplesse pendant l'année de la pandémie 2020. De la mi-mars au début juin 2020, les cours des écoles professionnelles et des centres de cours interentreprises (CIE) ont été suspendus. Les examens de fin d'apprentissage n'ont pas pu non plus se dérouler comme de coutume. Les apprenti·e·s des filières Aide en soins et accompagnement ainsi que Soins et santé communautaire ont terminé la procédure de qualification sans travaux pratiques.

Nouvelle adresse pour CURAVIVA BE

Le secrétariat de l'association a déménagé fin avril 2020. Pour la première fois, le secrétariat et le secteur Formation de CURAVIVA BE se retrouvent réunis au même endroit au Fischermätteli de Berne.

2020 - DOMAINE DE LA FORMATION CONTINUE



Annatina Planta Responsable de la formation continue

« Les plans ne sont rien ; c'est la planification qui compte ». L'année passée a illustré à plusieurs titres cette vérité énoncée par Dwight D. Eisenhower. Comprendre la planification comme un processus en soi parait tout autant logique que motivant et autorise les ajustements à court terme. Heureusement, car dès le mois de mars, tout modèle de planification des cours jusqu'ici bien rodé était entièrement chamboulé et a entraîné une interruption des cours de deux mois. Annulations, programmes modifiés ou tout nouveaux : le deuxième semestre de la formation prenait des allures d'un dépliant. Une situation rassurante dans un premier temps. Mais encore une fois, tout est tombé à l'eau.

Une nouveauté inattendue et pas toujours appréciée : les webcams et les écrans d'ordinateur sont partout devenus en 2020 les incontournables des cours. Nous avons constaté de rapides progrès non seulement dans les matières chez les participant·e·s mais aussi dans la gestion du cours virtuel. Même si les cours en ligne impliquent toujours un travail supplémentaire, nous avons la conviction que ce gain de compétences techniques sera à l'avenir indispensable et que ces cours feront partie d'une nouvelle normalité dans la formation des adultes.

« Vous m'entendez, là? »

Après trois ans et l'obtention l'année passée du diplôme d'employée de commerce CFC, Zora Braun a quitté le secteur de la formation pour retourner dans les établissements scolaires bernois. Nous remercions sincère-

Perspectives 2021

ment Zora Braun et l'accompagnons de nos meilleurs vœux. Le secrétariat de notre formation continue a été confié en août à Tonya Roth, dont l'expérience en administration des cours et assistance technique s'est avérée extrêmement utile et nous a permis de passer à l'enseignement en ligne en un temps record.

Nous avons mené en 2020 seulement 11 personnes, redoublantes comprises, à l'examen professionnel fédéral de spécialistes en soins et accompagnement de longue durée et 63,6 % d'entre elles l'ont réussi. La moyenne suisse actuelle de 62,6 % est également plutôt faible mais reflète le haut niveau de compétences attendu de cette catégorie professionnelle - continuons sur cette voie! Nous félicitons chaleureusement toutes ces personnes qui ont réussi.

À la fin de l'année, nous avons repassé avec succès et sans réserve l'audit de recertification eduQua.

En formations publiques, le nombre de jours de participation est tombé à 1'035, soit une baisse de 42 % sur un nombre de jours de cours quasiment inchangé (97 %), ce chiffre enregistrant une baisse spectaculaire de 72 % dans les formations internes. Malgré TEAMS et la technique, le retour des participant·e·s sur les cours a été positif. 64 % en moyenne ont dit avoir eu une très bonne impression générale et acquis les connaissances requises, 91 % de la clientèle recommandant sans réserve nos cours.

Nous souhaitons particulièrement remercier nos responsables de cours d'avoir su passer de l'enseignement présentiel à l'enseignement distanciel et d'avoir fait preuve de tant de flexibilité. C'est avec vous et grâce à vous que nous avons réussi.

Restez toujours au courant de notre programme de cours :

www.curaviva-be.ch/Weiterbildungen

Demandez nos brochures sur différents thèmes : weiterbildung@curaviva-be.ch | 031 808 70 77

Profitez des formations spécifiques internes aux institutions:

weiterbildung@curaviva-be.ch | 031 808 70 77



ORGANES ET COLLABORATEURS/-TRICES

Comité directeur

Président/Présidente

- Carlo Imboden, Niederscherli (jusqu'en sept.)
- Erica Kobel-Itten, Köniz (dès sept.)

Vice-présidente

• Esther Flückiger, Bern

Membres

- Patric Bhend, Steffisburg
- Pascale Lavina, Sutz-Lattrigen
- · Pascale Ris, Lengnau
- Daniel Stäheli, ville de Biel/Bienne
- Thomas Stettler, Utzigen
- · André Streit, Zweisimmen
- · Patrik Walther, Sumiswald
- Werner Walti, Meiringen

Commission consultative

Président

· Werner Walti, Meiringen

Membres

- Peter Bieri, Gümligen (dès sept.)
- André Burger, Burgdorf
- · Stéphan Chopard, Orvin (jusqu'en sept.)
- Bruno Gafner, Thun
- Peter Gerber, Frienisberg
- Philipp Grichting, Ostermundigen
- Susanne Heiniger, Brienz
- Urs Lüthi, Langnau
- Regula Meister, Stettlen
- Daniela Messerli Affolter, Bern
- · Karin Moser, Roggwil
- François Niederhäuser, Loveresse (dès sept.)
- Pierre Steiner, Englisberg
- Thomas Trösch, Pieterlen
- Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
- Markus Wälti, Grosshöchstetten
- Werner Wyss, Schwarzenburg (jusqu'en sept.)

Conseil de formation

Membres

- · Heidi Arnold, Saanen
- Christoph Berger, Belp
- Thomas Briggen, Studen
- · Brigitte Hofer, Bern
- · Manuela Petermichl, Köniz
- Angela Rebetez, Biel/Bienne
- Brigitte Röthl, Utzigen
- Esther Streich, Spiez
- · Patrik Walther, Sumiswald

Collaborateurs/-trices

- Peter Keller, directeur (jusqu'en mai)
- Sevan Nalbandian, directeur (dès mai)
- Doris Schwab, assistante de direction
- Annatina Planta, responsable formation continue
- Zora Braun, responsable du secrétariat f. c. (jusqu'en août)
- Tonya Roth, responsable du secrétariat f. c. (dès août)
- Brigitte Schmidiger, collaboratrice du secrétariat f. c. (temporaire jan. et fév.)

COMPTE DE RÉSULTAT

du 1.1. au 31.12.

| | 2020 | | 2019 | |
|--|-------------|-------|---------------|-------|
| | | | | |
| | CHF | % | CHF | % |
| | | | | |
| Cotisations des membres CURAVIVA BE et Suisse | 807'668.70 | | 802'884.05 | |
| Transfert des cotisations des membres à CURAVIVA Suisse | -239'887.10 | | -237'184.05 | |
| Frais de cours | 350'973.74 | | 622'651.30 | |
| Recettes diverses | 23'726.90 | | 30'244.80 | |
| Diminution des recettes | 6'550.00 | | -5'390.00 | |
| Produit résultant de livraisons et de prestations | 949'032.24 | 100.0 | 1'213'206.10 | 100.0 |
| Channel de mannel | 270/462 40 | | 2041001.00 | |
| Charges de personnel | -370'463.40 | | -384'991.00 | |
| Honoraires des formateurs | -174'498.00 | | -316'181.95 | |
| Honoraires | -18'047.22 | | -262'660.17 | |
| Charges pour les assurances sociales | -80'816.30 | | -98'085.75 | |
| Autres charges de personnel | -11'416.14 | | -53'328.25 | |
| Total charges de personnel | -655'241.06 | -69.0 | -1'115'247.12 | -91.9 |
| Managa havit anaka shangas da nansannal | 2021701 10 | 21.0 | 97'958.98 | 0.1 |
| Marge brut après charges de personnel | 293'791.18 | 31.0 | 97 950.90 | 8.1 |
| Autres charges d'exploitation | | | | |
| Charges de locaux | -66'678.45 | | -75'409.00 | |
| Entretien / réparations | -6'713.33 | | -5'432.35 | |
| Assurance des biens / taxes | -1'436.10 | | -1'367.10 | |
| Énergie / eaux | -2'339.55 | | -3'774.80 | |
| Comité directeur/ Comités | -72'831.15 | | -90'065.95 | |
| Frais de gestion | -47'430.33 | | -52'568.51 | |
| Frais d'informatiques | -28'749.05 | | -37'532.70 | |
| Frais de publicité | -52'675.92 | | -94'239.42 | |
| Total autres charges | -278'853.88 | -29.4 | -360'389.83 | -29.7 |
| | 270 055.00 | 23.4 | 300 303.03 | 23.1 |
| Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortisse- | | | | |
| ments (EBITDA) | 14'937.30 | 1.6 | -262'430.85 | -21.6 |
| Amortissements | -4'859.85 | -0.5 | -4'670.45 | -0.4 |
| Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT) | 10'077.45 | 1.1 | -267'101.30 | -22.0 |
| Resultat d'exploitation avant interets et impots (EBIT) | 10 077.43 | | -207 101.30 | -22.0 |
| Charges financières | -1'681.52 | | -1'668.47 | |
| Recettes financières | 36'020.78 | | 22'845.27 | |
| Résultat financier | 34'339.26 | 3.6 | 21'176.80 | 1.7 |
| | | | | |
| Résultat d'exploitation avant impôts (EBT) | 44'416.71 | 4,7 | -245'924.50 | -20.3 |
| Recettes extraordinaires | 83'657.39 | 8.8 | 90'240.75 | 7.4 |
| Résultat annuel | 128'074.10 | 13.5 | -155'683.75 | -12.8 |
| | 0 07 1.10 | .5.5 | .55 005.15 | 0 |

BILAN

au 31.12.

| | 2020 | | 2019 | |
|--|--------------|-------|--------------|-------|
| | | | | |
| ACTIFS | CHF | % | CHF | % |
| Actifs circulants | | | | |
| Trésorerie | 808'790.83 | | 747'271.26 | |
| Créances résultant de livraisons et de prestations | 72'528.00 | | 76'674 .20 | |
| Autres créances à court terme | 22'907.63 | | 18'725.80 | |
| Comptes de régularisation actifs | 25'784.85 | | 33'230.75 | |
| | 930'011.31 | 44.7 | 875'902.01 | 43.2 |
| Actifs immobilisés | | | | |
| Immobilisations financières | 1'140'227.62 | | 1'138'875.40 | |
| Immobilisations corporelles | 11'150.00 | | 13'925.00 | |
| minosinsucions corporcies | 1'151'377.62 | 55.3 | 1'152'800.40 | 56.8 |
| Total du bilan | 2'081'388.93 | 100.0 | 2'028'702.41 | 100.0 |
| PASSIFS | | | | |
| Capitaux étrangers à court terme | | | | |
| Dettes résultant de livraisons et prestations | 28'218.00 | | 29'596.95 | |
| Autres dettes à court terme | 137'916.70 | | 124'962.94 | |
| Comptes de régularisation passifs | 7'300.00 | | 9'150.00 | |
| | 173'434.70 | 8.3 | 163'709.89 | 8.1 |
| Capitaux étrangers à long terme | | | | |
| Provisions | 560'171.13 | | 645'283.52 | |
| | 560'171.13 | 26.9 | 645'283.52 | 31.8 |
| | | | | |
| Total des capitaux étrangers | 733'605.83 | 35.2 | 808'993.41 | 39.9 |
| Capitaux propres | 1'347'783.10 | 64.8 | 1'219'709.00 | 60.1 |
| Total du bilan | 2'081'388.93 | 100.0 | 2'028'702.41 | 100.0 |

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe / I

Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

Structure détaillée et des commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Notre compte de résultat et notre bilan ont été structurés de manière détaillé et tous les éléments significatifs ont été prise en compte.

Annexe / II

| | | 31.12.2020 | 31.12.2019 |
|---|---|-------------------|-------------------|
| 1 | Raison de commerce, forme juridique, siège: | | |
| | Association | | |
| | CURAVIVA BE | | |
| | à Berne | | |
| 2 | Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle | | |
| | Nombre d'emplois à plein temps | ne dépasse pas 10 | ne dépasse pas 10 |
| 3 | Participations | | |
| | Raison de commerce, forme juridique et siège: | | |
| | Persomed AG à Berne, direct | | |
| | Valeur comptable | 0.00 | 1.00 |
| | Part de capital | 0% | 100% |
| | Pourcentage des votes | 0% | 100% |
| 4 | La valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables | <u> </u> | |
| | à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de credit-bail, | , | |
| | dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni peuvent être denoncées dans les | | |
| | douze mois qui suivent la date du bilan | | |
| | Autres dettes découlant d'operations de credit-bail qui n'echoient pas dans les | 298'663.90 | - |
| | douze mois qui suivent la date du bilan | | |
| 5 | Charges / recettes extraordinaires | | |
| | Charges extraordinaires | | |
| | Constitution de provisions campagne d'image | 50'000.00 | - |
| | Projets extraordinaires de la formation continue | 1'455.00 | 3'320.00 |
| | Recettes extraordinaires | | |
| | Dissolution de provisions de la formation continue | 135'112.39 | 59'902.60 |
| | Dissolution de provisions de BAM | - | 30'000.00 |
| | Participation aux bénéfices | - | 3'658.15 |

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BLASER TREUHAND BERN

CURAVIVA BE Könizstrasse 74 3008 Bern

BLASER TREUPIANO AG SCHWARZENBURGSTR. 265 CH-3096 KÖNIZ BERN

> Telefon 031 372 11 1 Telefax 631 371 45 11 Info@treuhandbern.cl

Köniz, 1. juin 2021 /mb

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Page 1

A l'assemblée générale des membres de l'association CURAVIVA BE, Bern.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe) de l'association CURAVIVA BE pour l'exercice arrêté au 31 dècembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler les comptes annuels. Nous attestons que nos remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Blaser Treuhand AG

Experte-comptable dipl. Réviseur responsable Expert-réviseur

Annexe Comptes annuels
KOMPETENZ IM ZENTRUM

Urs Blaser dipl. Experte in Rechnungslegung und Controlling Expert-revisions

> Mitglied des Schweizerische Treuhänderverbande TREUHAND I suisee